



DÉCLARATION PRÉALABLE

CFDT-VNF AU CTU DE PROXIMITE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2022

Madame la Présidente,
Cher(e)s Collègues,

Nous sommes convoqués ce jour en CTU de proximité extraordinaire avec à l'ordre du jour un point de consultation portant sur la préfiguration de la direction immobilière et un autre sur l'évolution de l'organisation de la DRHM.

En préalable, nous tenons à faire remarquer à la direction que la charge de travail de plus en plus conséquente pour les uns et les autres ne facilite pas pour les élus la participation aux instances représentatives du personnel. Cela a par exemple conduit à l'absence de quorum le 13 octobre dernier et ce jour, en pleine période de vacances scolaires ce qui n'aide en rien, vous noterez que le quorum est tout juste atteint.

Le fait que dans les prochaines instances, les membres élus au CSA Local devront pour moitié siéger en qualité de titulaires à la CSSCT ne facilitera pas les choses et amplifiera encore la difficulté d'assumer la charge de travail sur le plan professionnel et celle en qualité d'élu.

Rappelons que normalement, la direction a l'obligation de calibrer la charge de travail des personnels élus en fonction de leur poste et de leur mandat, ce qui dans la pratique ne se fait jamais ! Là encore ils doivent réussir à faire autant qu'avant, voire plus encore et se libérer le temps nécessaire pour assumer leur rôle d'élu.

Concernant le point de consultation relatif à la préfiguration de la direction immobilière, nous vous remercions pour le rapport complémentaire. Toutefois, nous notons malheureusement la stérilité de nos débats lors du premier échange notamment en ce qui concerne la nécessité de donner de la visibilité quant aux 2 futurs recrutements.

Nous avons passé plus de deux heures à écouter les raisons ayant conduit le préfigurateur à se projeter sur un organigramme à 7 ETP, pour ensuite entendre qu'il pouvait y avoir une montée en puissance progressive sur 2023 et 2024 tout en précisant que ces recrutements seraient immanquablement nécessaires.

Nous vous avons entendu, Madame la Présidente, exposer le fait que l'arbitrage de ces recrutements interviendrait dans le cadre du dialogue de gestion 2022 pour l'année 2023.

Pour mémoire, c'est cette absence de visibilité et cette incertitude qui avait conduit les représentants du personnel à se déclarer inaptes à rendre un avis éclairé sur ce projet de consultation. En effet, présenter un organigramme avec 7 ETP sans pouvoir assurer que ces recrutements, y compris de façon scindé ou en décalé comme cela fut le cas en son temps pour la DSIN, auraient bien lieu... n'était pas sérieux !

Force est de constater que dans plusieurs projets de réorganisation, au siège comme en DT, des postes pourtant confirmés dans le dialogue de gestion n'ont pas toujours été recrutés, parfois gelés ou à terme supprimés avant même d'avoir existés ! Aussi, vous devez comprendre notre méfiance quand dès le départ vous nous déclarez dans l'incapacité de nous dire si le dialogue de gestion en cours confirmera ces recrutements !

Pour cette nouvelle convocation, soit en guise de provocation ou alors dans l'objectif de démontrer que l'avis des représentants du personnel compte pour peu de chose aux yeux de la direction, vous nous expliquez que l'arbitrage sur ces deux recrutements feront l'objet non plus du dialogue de gestion de cette année mais celui de l'année prochaine ! Vous confirmez cette fois, qu'en 2023 il n'y aura aucun recrutement et que peut-être ils verront le jour en 2024... selon... Nous avions raison d'être méfiants !

- Pourtant, rappelons que cette consultation fait suite à deux lettres de mission confiées au préfigurateur par le DG qui, par cet acte, montrait son attachement et sa priorité à créer cette nouvelle direction. Lui donner les moyens de fonctionner c'est autre chose, nous le constatons une nouvelle fois ;
- De plus, la direction avait validé la présentation initiale en acceptant de l'inscrire à l'ordre du jour et celle-ci prévoyait bien un organigramme à 7 ETP !
- Enfin, le préfigurateur a bien expliqué la nécessité de ces recrutements même si dans un second temps, devant votre refus de vous engager et le blocage des élus, il s'est évertué à expliquer qu'au final ça pouvait attendre !

Malheureusement, nous sommes convaincus que ces deux recrutements sont nécessaires. Nous sommes conscients des contraintes liées au plafond d'emplois mais nous ne souhaitons pas nous rendre complice d'une organisation qui à terme pourrait mettre en difficulté les personnels affectés à cette nouvelle direction. Le pire est que tout cela se fait au moment où vous avez lancé la course à l'échalote pour combler votre plafond d'emplois par des recrutements massifs de CDD pour lesquels les services doivent se montrer très ingénieux pour savoir ce qu'ils vont leur confier ! Quelle drôle de gestion !

Nous avons conscience qu'il faut bien donner un cadre à cette équipe et que le pire serait de ne rien faire, mais vous porterez la responsabilité des dysfonctionnements futurs ou des impacts que cela pourrait produire sur cette équipe en ayant donné aucune visibilité sur ces recrutements pourtant nécessaires initialement. En cela, nous demandons un bilan dès le mois de juin et un autre en fin d'année 2023 et nous refuserons toute mise en cause de ces personnels si demain ils devaient être en difficulté face à leur charge de travail.

Concernant la réorganisation de la DRHM, nous notons que celle-ci est encore l'occasion d'élaguer les effectifs alors même que la DRHM et bon nombre des personnels qui y travaillent expliquent qu'ils ont la tête sous l'eau et qu'ils sont sous pression !

Aussi, dans le même temps, c'est un ETP de moins et des nouvelles strates hiérarchiques qui se créent. Le mille-feuille hiérarchique avec parfois plus de responsables que d'agents à manager pourrait être un brevet à l'effigie de VNF qu'il faudrait déposer.

N'oublions pas que plus il y a de responsables, moins on est responsable !

L'ensemble des élus CFDT-VNF



NE LAISSEZ PAS LE HASARD

DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL !

DEVENEZ LE 1^{ER} DÉFENSEUR

DE VOS DROITS !